

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1711

Artikel: Chroniques de congressiste
Autor: Schwaab, Jean Christophe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chroniques de congressiste

A Vienne, les syndicats fondent leur faitière mondiale au nom d'une défense globalisée des travailleurs. A Berne, l'Union syndicale suisse s'engage pour le plein emploi, la sécurité sociale et le service public.

La halle de congrès de Vienne, à l'ombre de la grande roue du Prater, n'a aucune peine à absorber les 1800 délégués présents pour fonder la faitière mondiale unique des syndicats. Tous les pays sont là, ou presque: ceux dont les syndicats sont inexistantes (par exemple les Etats du Golfe, où se syndiquer est un crime de lèse-émir) ou à la botte d'une dictature (la Chine par exemple) n'ont reçu de carton d'invitation ni pour le congrès fondateur, ni pour la réception de Sepp Rieder, vice-maire socialiste de Vienne la rouge, qui semble bien s'accommoder des ors néogothiques de la grande salle des fêtes du Rathaus.

Tout est réglé comme du papier à musique: un coup de marteau de la «chair-person» et 150 millions de travailleurs sont, à l'unanimité, réunis pour la première fois sous la même bannière. «Rouges» et «chrétiens», anciens frères ennemis, parleront désormais d'une même voix. Toutefois, quelques-uns persistent à faire cavalier seul. Ainsi, Travail.Suisse, ancienne Confédération des syndicats chrétiens, n'est pas membre de la nouvelle faitière. Mais à quoi bon, l'Union syndicale suisse (USS) fait le travail pour tout le monde (et paie les cotisations)! Toutefois, l'union n'est pas encore parfaite et certains doivent jongler. Le siège mexicain au comité central de la nouvelle organisation restera vacant. Les trois confédérations syndicales

locales n'ont pas pu s'entendre sur la répartition du poste de délégué, de premier et de second remplaçant.

A la tribune, les pontes syndicaux succèdent et leurs discours semblent avoir été écrits par la même personne: chacun explique que la situation dans son pays est difficile pour les salariés et leurs représentants, mais que l'union fait la force et que la nouvelle faitière est la seule réponse efficace aux entreprises mondialisées, aux délocalisations ou aux zones franches d'exportation libres de droit de douane et du travail. Dans les coulisses, on échange ses recettes pour lutter contre le chômage des jeunes, organiser les travailleurs précaires ou de l'économie informelle, contrer les stratégies antisyndicales d'une multinationale du commerce de détail ou d'un gouvernement d'un pays d'Océanie. La Suisse n'est pas inconnue: on lui envie les mécanismes d'extension des conventions collectives, mais on est surpris par la relative pauvreté de ses syndicats. Les syndicalistes autrichiens, jadis très puissants (un million et demi de membres contre moins d'un demi-million en Suisse, pour une population active de taille à peu près égale), mais qui crient la misère depuis la quasi-faillite de leur banque (voir *DP* n° 1689), se rattrapent en commentant football et ski. Mais l'on est surtout consterné par le mépris des organes de l'Organisation internationale du travail (OIT) qu'affichent les

autorités de notre pays. L'OIT, justement. Grâce à son fonctionnement tripartite, elle offre une très grande marge de manœuvre aux syndicats. La nouvelle Confédération Internationale des syndicats y aura plus de poids et donnera plus de poids à l'organisation internationale face aux Etats qui, des voyous birmanes aux démocrates helvétiques, n'appliquent pas ses conventions ou prennent de haut ses organes et leurs décisions.

L'USS au travail

Berne, moins d'une semaine plus tard. L'USS ne fête plus - la célébration des 125 ans, c'était en 2005 - mais travaille. Il s'agit de s'armer idéologiquement pour les débats de ces prochaines années. Les thèses et arguments sur le plein emploi, la sécurité sociale et le service public sont solides et les débats efficaces. Plusieurs dizaines de pages de textes d'orientation sont avalées avec la régularité d'un métronome. Peu d'amendements, encore moins d'amendements contestés. Et le seul réel enjeu, le soutien au référendum contre la 5ème révision de l'AI, peine à enflammer les discussions. Il faut dire qu'il ne s'agit pas d'un débat de fond - tous sont opposés à la révision mais se divisent sur la nécessité politico-stratégique du référendum - et certains orateurs, pourtant connus comme bouillants rebelles, montent à la tribune pour y parler pragmatisme, gestion des ressources et fixation de priorités. Même l'aile trotskiste, probablement pas encore remise de sa dernière scission, se tient coite et se contente de grommeler en fond de salle.

Fort heureusement, Doris Leuthard réveille les foules. Son attaque contre le droit de grève est spontanément huée par un congrès aussi surpris par son audace que la nouvelle conseillère fédérale par un public qui ne lui est pour une fois pas acquis. L'OIT n'est pas absente des débats non plus: avant de retourner à ses bras de fer, cheminots et CCT des CFF, postiers et «Ymago», ouvriers du bâtiment et conflit salarial, personnel de la vente et Aldi, on exhorte encore une fois la Suisse d'appliquer la convention de l'OIT protégeant les syndicalistes contre les licenciements. jcs

Extrait de la Convention n° 98 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective adoptée en 1949

Article premier

1. Les travailleurs doivent bénéficier d'une protection adéquate contre tous actes de discrimination tendant à porter atteinte à la liberté syndicale en matière d'emploi.
2. Une telle protection doit notamment s'appliquer en ce qui concerne les actes ayant pour but de: a) subordonner l'emploi d'un travailleur à la condition qu'il ne s'affilie pas à un syndicat ou cesse de faire partie d'un syndicat; b) congédier un travailleur ou lui porter préjudice par tous autres moyens, en raison de son affiliation syndicale ou de sa participation à des activités syndicales en dehors des heures de travail ou, avec le consentement de l'employeur, durant les heures de travail.